



Communiqué

Plan biodiversité

La Ville de Lausanne présente sa stratégie en faveur des hirondelles, martinets et chauves-souris

Etablie en collaboration avec la Station ornithologique suisse et avec le soutien du Canton de Vaud, la Ville de Lausanne présente sa stratégie en faveur des hirondelles, martinets et chauves-souris. Basée sur un recensement participatif réalisé en 2025 et prévue par le Plan biodiversité de Lausanne, elle a pour objectif de concrétiser la protection et les mesures de soutien afin de renforcer les populations de ces espèces.

Engagée de longue date en faveur de la biodiversité urbaine dans le cadre de son Plan biodiversité, la Ville de Lausanne agit concrètement pour la protection de la faune ailée. En partenariat avec la Station ornithologique suisse, elle a mené en 2025 un vaste inventaire participatif, mobilisant population, bénévoles et spécialistes. Cette démarche a permis d'identifier 327 bâtiments accueillant des martinets, des hirondelles ou des chauves-souris, ou simultanément plusieurs espèces, et d'établir une cartographie inédite de leur présence en ville. Ces espèces, menacées et classées comme prioritaires à l'échelle nationale, bénéficient d'une protection inscrite dans la législation cantonale et fédérale. « Les enseignements issus du recensement, conjugués à l'engagement de la population et aux exigences légales cantonales, constituent le socle de la stratégie présentée par la Ville de Lausanne pour renforcer durablement la protection de ces espèces emblématiques en milieu urbain » souligne Natacha Litzistorf, conseillère municipale, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture.

La stratégie, élaborée en trois niveaux de mesures, vise à protéger les espèces existantes, à favoriser leur expansion et à créer de nouveaux espaces favorables à leur installation :

1. Protection des sites de reproduction existants

Conformément à la législation, les travaux sur les toitures et les façades des bâtiments doivent préserver les sites de reproduction, et nécessitent une autorisation préalable de la part de la Direction générale de l'environnement (DGE) de l'Etat de Vaud.

2. Renforcement des populations existantes

Le 2^e niveau de la stratégie vise à renforcer les populations d'hirondelles et martinets dans les quartiers où ces espèces sont déjà présentes en posant des nichoirs sur des bâtiments voisins. Pour les chauves-souris il s'agira de diminuer la pollution lumineuse aux alentours de leurs terrains de chasse, soit le long des zones buissonnantes et arborisées.

3. Création de nouveaux habitats

Le 3^e niveau concerne la création de nouveaux habitats. Pour les hirondelles et martinets, de nouveaux nichoirs seront posés par opportunité dans des quartiers favorables où ces espèces ne sont pas encore installées. Pour les chauves-souris il s'agira de reconnecter autant que possible des territoires de chasse par la création de nouvelles zones buissonnantes ou arborées.

La mise en œuvre de cette stratégie sera assurée par un mélange de mesures réglementaires, incitatives et de sensibilisation.

Parallèlement, la Ville de Lausanne a montré l'exemple en équipant plusieurs bâtiments publics, notamment des écoles, de plusieurs dizaines de nichoirs et en développant des projets



pédagogiques. En 2026 et 2027, plusieurs projets sont à l'étude pour permettre à des collèges lausannois d'accueillir de nouveaux niohirs en faveur du martinet noir.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch/faune-ailee

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Natacha Litzistorf, conseillère municipale, Direction logement, environnement et architecture, +41 79 647 99 85**

Lausanne, le 26 février 2026